

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la réunion du Conseil municipal**  
**Séance du 26 janvier 2017**

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, MM. Yannick SEYCHAL, Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jacques BRUNEL & M. Jean-Claude RICHARD qui ont respectivement donné procuration à MM. Bernard GERVAIS et Lucien ESTINES.

**ABSENTES** : Mme Florence BERTHET, Mme Christelle EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Sylvie NIVOIX.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- APPROUVE, par 14 voix pour et 1 abstention, les travaux de réfection des voiries de La Gilberterie, de Magnol à La Rue, La Faye, Le Petit Vert et Le Bec ;

- et sollicite l'inscription de ces travaux au titre du Programme 2017 d'Aide à la Voirie Communale et Rurale subventionné par le Conseil départemental ;

- DECIDE, après discussion et suite à un vote à bulletins secrets, de ne pas nommer de représentant au sein de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (6 voix pour, 8 voix contre et 1 bulletin blanc) ; M. Ludovic LANDRÉ, s'était porté candidat, anticipant sur la décision du Conseil municipal ;

- APPROUVE, à l'unanimité, les travaux de dissimulation des réseaux secs du poste situé au lieudit « Le Mas », vers la station d'épuration ; la participation communale s'élevant, pour l'éclairage public et France Télécom, à 21 118 € ;

- DECIDE, suite à deux demandes concernant des réhabilitations de bâtiments existants au lieudit « Seytive » et « Les Os » de lancer la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

- APPROUVE le bail professionnel établi entre la société notariale « M° DANIERE & M° MARCOUX » pour l'occupation des locaux situés au 43 Rue de la République ;

- EST INFORMÉ d'une réunion qui se tiendra, en mairie de Noirétable, le jeudi 2 février 2017 en présence de M. l'Inspecteur d'Education, du personnel enseignant et des membres de la Commission communale « Ecole » ;

- REÇOIT plusieurs remarques à propos du déneigement et plus particulièrement de l'état des rues et des parkings.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 36.

Le Maire, Denis TAMAIN.